



RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1987 B 01107
Numéro SIREN : 542 086 350
Nom ou dénomination : KLOECKNER METALS FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2017 sous le numéro de dépôt 9016

9016

KLOECKNER METALS FRANCE

Comptes annuels

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A L'ORIGINAL

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2016	Net 31/12/2015
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations prises en équivalence				
Autres participations	264 180 619	95 208 636	168 971 983	172 410 848
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	264 180 619	95 208 636	168 971 983	172 410 848
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	8 614 507	3 044	8 611 463	16 567 133
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	842		842	213
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	8 615 349	3 044	8 612 305	16 567 346
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	272 795 968	95 211 680	177 584 288	188 978 193

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan passif

	31/12/2016	31/12/2015
CAPITAUX PROPRES		
Capital	159 249 993	159 249 993
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	36 489 682	36 489 682
Ecart de réévaluation	134 636	134 636
Réserve légale	3 412 500	3 412 500
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées	726	726
Autres réserves	34 338 111	34 338 111
Report à nouveau	-51 986 337	12 029 112
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-13 822 952	-64 015 449
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	167 816 358	181 639 310
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	9 758 421	7 328 624
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 510	10 260
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	9 767 931	7 338 884
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	177 584 288	188 978 193
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	9 767 931	7 338 884
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2016	31/12/2015
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			3 000	
Autres produits				1 164
Total produits d'exploitation (I)			3 000	1 164
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			16 989	13 390
Impôts, taxes et versements assimilés			3 991	3 042
Salaires et traitements				
Charges sociales			25 715	
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				3 044
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges				
Total charges d'exploitation (II)			46 696	19 476
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-43 696	-18 312
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				109 987
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			119 267	126 962
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			119 267	236 949
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			22 224 017	66 145 097
Intérêts et charges assimilées (4)				2 138 326
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			22 224 017	68 283 423
RESULTAT FINANCIER (V-IV)			-22 104 750	-68 046 474
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-22 148 445	-68 064 785

Compte de résultat (suite)

	31/12/2016	31/12/2015
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	11 998 615	14
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	11 998 615	14
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	3 000	
Sur opérations en capital	6 376 102	14
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	6 379 102	14
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	5 619 513	
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-2 705 980	-4 049 336
Total des produits (I+III+V+VII)	12 120 883	238 127
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	25 943 835	64 253 577
BENEFICE OU PERTE	-13 822 952	-64 015 449
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	119 267	236 949
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		2 138 326

Règles et méthodes comptables

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
À L'ORIGINAL

Désignation de la société : SA KLOECKNER METALS FRANCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 177 584 288 €
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 13 822 952 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/02/2017 par le Directoire.

Les comptes de Kloeckner Metal France SA sont inclus selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de Klöckner & CO SE, société allemande dont le siège social est situé à Duisburg. Ces comptes sont disponibles en français et permettent à ce titre à Kloeckner Metals France SA, de se dispenser de publier des comptes consolidés.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général et modifié par les règlements 2015-06 et 2016-07.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le principe de continuité de l'exploitation retenu dans l'élaboration de ces comptes est notamment sous-tendu par un soutien du Groupe Klöckner.

En effet le 28 octobre 2016, la société Klöckner & CO, mère ultime de Kloeckner Metals France SA a confirmé par courrier son intention de soutenir financièrement si nécessaire Kloeckner Metals France SA et ses filiales directes et indirectes de façon à ce qu'elles puissent assurer le règlement de leurs passifs exigibles pendant une durée de 15 mois à compter de la date de cette lettre et ensuite dans un avenir prévisible.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Le 6 décembre 2016 la société Kloeckner Metals France SA a cédé 8666 titres de la société Buysmetal (enregistré pour une VNC de 6 376K€) à Klöckner & CO SE pour la somme de 11 999K€. Le résultat de cette opération est présenté en résultat exceptionnel.

Par décision en date du 19 décembre 2016, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la société SAS KDI d'un montant de 25 131 254.4€ par élévation de la valeur nominale des actions existantes de 7.65€ à 9.27 euros.

A la même date, l'associé unique a également décidé de réduire le capital social d'un montant de 118 365 105.60€ par réduction de la valeur nominale des actions existantes de 9.27 à 1.64 euros.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	245 395 466	25 161 254	6 376 102	264 180 619
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	245 395 466	25 161 254	6 376 102	264 180 619
ACTIF IMMOBILISE	245 395 466	25 161 254	6 376 102	264 180 619

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 8 614 507 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	8 614 507	8 614 507	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	8 614 507	8 614 507	

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Le montant figurant en autres créances pour 8,6 M€ se rapporte à un Crédit d'impôt CICE pour 1,7 M€, 2,3 M€, 2,3 M€ et 2,1 M€ respectivement relatif aux exercices 2013, 2014, 2015 et 2016 (au titre de l'intégration fiscale), ainsi qu'un compte courant financier de 0,2 M€.

Produits à recevoir

	Montant
associés int.courus à recevoir	24 192
Total	24 192

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	72 984 618	22 224 017		95 208 636
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	3 044			3 044
Total	72 987 662	22 224 017		95 211 680

Répartition des dotations et reprises :

Exploitation

Financières

Exceptionnelles

22 224 017

La dotation aux dépréciations comptabilisée au cours de la période porte sur les titres de la filiale KDI SAS.

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation par le biais d'une provision à hauteur de 3 044 €. Par catégorie, les éléments significatifs sont :

	Montant
Dépréciation compte courant	3 044
TOTAL	3 044

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 159 249 992,85 € décomposé en 81 666 663 titres d'une valeur nominale de 1,95 €.

Affectation du résultat

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	12 029 112
Résultat de l'exercice précédent	-64 015 449
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	-51 986 337
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-51 986 337
Total des affectations	-51 986 337

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2016	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2016
Capital	159 249 993				159 249 993
Primes d'émission	36 489 682				36 489 682
Ecart de réévaluation	134 636				134 636
Réserve légale	3 412 500				3 412 500
Réserves générales	34 338 111				34 338 111
Réserves réglementées	726				726
Report à Nouveau	12 029 112	-64 015 449			-51 986 337
Résultat de l'exercice	-64 015 449	64 015 449	-13 822 952		-13 822 952
Total Capitaux Propres	181 639 310		-13 822 952		167 816 358

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 9 767 931 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 510	9 510		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	9 758 421	9 758 421		
Produits constatés d'avance				
Total	9 767 931	9 767 931		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers les associés	9 758 421			

Les autres dettes pour 9,7 M€ se rapportent aux comptes courants d'intégration fiscale.

Notes sur le bilan

Autres informations

Éléments concernant les entreprises liées

	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Total Immobilisations		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Capital souscrit appelé, non versé		
Total Créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		9 758 421
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total Dettes		9 758 421

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

L'information du montant des honoraires des commissaires aux comptes comptabilisés est comprise dans les comptes consolidés publiés par la société consolidante et à ce titre n'est pas repris dans la présente annexe.

Résultat financier

	31/12/2016	31/12/2015
Produits financiers de participation		109 987
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	119 267	126 962
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	119 267	236 949
Dotations financières aux amortissements et provisions	22 224 017	66 145 097
Intérêts et charges assimilées		2 138 326
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	22 224 017	68 283 423
Résultat financier	-22 104 750	-68 046 474

Les 22,2 M€ de dotations aux provisions se rapportent principalement à la dépréciation des titres KDI SAS.

Parties liées

Aucune opération complémentaires avec les parties liées n'est à mentionner conformément aux dispositions de l'article 531-3 du PCG dans la mesure où ces transactions ne sont pas significatives et sont conclues à des conditions normales de marché.

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les produits financiers : 119 267 €

Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
+ Résultat courant	-22 148 445	-2 705 980	-19 442 465
+ Résultat exceptionnel	5 619 513		5 619 513
- Participations des salariés			
Résultat comptable	-16 528 932	-2 705 980	-13 822 952

Le produit d'impôt constaté dans les comptes concerne l'économie d'I.S. au titre du groupe d'intégration fiscale, en l'absence de bénéfice fiscal d'ensemble.

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 04/01/1999, la société KLOECKNER METALS FRANCE est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SA KLOECKNER METALS FRANCE. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

Kloekner Metals France est la société tête de groupe de l'entité fiscale composée des sociétés suivantes :

- K.D.I. SAS (convention signée le 04/01/1999)
- K.D.I. Immobilier SAS (convention signée le 04/01/1999)
- K.D.I. Export SAS (convention signée le 04/01/1999)
- K.D.I. Davum SAS (convention signée le 04/01/1999)
- REYNOLDS ALUMINIUM & LAITON (convention signée le 21/12/2000)
- REYNOLDS EUROPEAN SAS (convention signée le 29/09/2006)
- AT2T (convention signée le 29/09/2000)

Le principe général retenu dans ces conventions peut être résumé comme suit :

- Les sociétés intégrées seront toujours, dans la mesure du possible, replacées dans une situation patrimoniale identique à celle qui aurait été la leur si le régime d'intégration n'avait pas existé.
- Les déficits éventuels ou moins values à long terme sont considérés comme un gain de trésorerie stitué aux filiales lorsqu'elles imputent ce déficit, et un profit définitif pour la société tête de Groupe au cas où cette imputation ne serait pas possible.

Le montant du profit lié à l'intégration fiscale s'élève à 2 705 980 €

Notes sur le compte de résultat

	Dans le cadre de l'intégration fiscale	Dans le cadre d'une imposition séparée
(A) - Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent		17 049 511
(B) - Déficits imputés		747 274
(C) - Déficits reportables (A-B)		16 302 237
(D) - Déficits nés au titre de l'exercice		
(E) - Total des déficits restant à reporter (C+D)		16 302 237

Le montant du déficit d'ensemble de l'exercice pour le groupe fiscal dont KLOECKNER METALS FRANCE SA est la tête de groupe s'élève à 20 M€ pour l'exercice 2016.

Le déficit fiscal du groupe fiscal dont KLOECKNER METALS FRANCE s'élève à 197 M€.



Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

NEANT

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Conformément à l'art. R-123-198-1 du Code de Commerce, cette information n'est pas fournie car elle conduirait indirectement à fournir une rémunération individuelle.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : KLOCKNER & CO SE

Forme : SE

Au capital de : 249 375 000 euros

Adresse du siège social :
AM Silberpalais 1 47057 DUISBURG
ALLEMAGNE

<http://www.kloeckner.com/en/investors.html>



KPMG AUDIT ID
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 29
Site internet : www.kpmg.fr

Kloeckner Metals France S.A.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016
Kloeckner Metals France S.A.
173-179, Boulevard Félix Faure - 93537 Aubervilliers
Ce rapport contient 22 pages
Référence : AS-172-32



KPMG AUDIT ID
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 29
Site internet : www.kpmg.fr

Kloeckner Metals France S.A.

Siège social : 173-179, Boulevard Félix Faure - 93537 Aubervilliers
Capital social : € 159 249 993

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Kloeckner Metals France S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables / Règles générales » de l'annexe qui expose la situation de la société et de ses filiales au regard de la continuité de l'exploitation et les modalités de l'intention de soutien financier de votre société et de ses filiales exprimée par le Groupe Klöckner & Co.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Continuité de l'exploitation

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que la note de l'annexe « Règles et méthodes comptables / Règles générales » donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de la continuité de l'exploitation.

- Evaluation des titres de participation

La note « Immobilisations financières » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Directoire et dans les documents adressés sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense, le 24 mai 2017

KPMG Audit ID



Alexandra Saastamoinen
Associée

KLOECKNER METALS FRANCE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au Capital de 159.249.992,85 €

Siège Social : 173-179, boulevard Félix-Faure – AUBERVILLIERS

542 086 350 RCS BOBIGNY

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
DU 14 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept,

Le 14 juin, à 15 heures,

Les actionnaires de la société KLOECKNER METALS FRANCE, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre du 24 mai 2017.

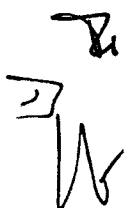
Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par les membres de l'Assemblée, tant en leur nom qu'en qualité de mandataires.

Monsieur Frank HIECKMANN préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur Moritz FISCHER, l'actionnaire représentant tant par lui-même que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, est appelé comme scrutateur.

Monsieur Jean COEUR est désigné comme secrétaire.

Le Président déclare en outre que le Commissaire aux Comptes de la société, KPMG Audit, a été régulièrement convoqué et est absent excusé.



La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que le quorum est atteint, les actionnaires présents ou représentés possédant plus d'un cinquième des actions composant le capital social et ayant droit de vote.

L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre de convocation des actionnaires,
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes, sous pli recommandé avec avis de réception,
- la feuille de présence,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2016,
- les comptes consolidés de la société Klöckner & Co SE traduits en français,
- le rapport de gestion du Directoire et les rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur les conventions visées aux articles L.225-86 à L.225-91 du Code de Commerce et aux articles R.225-57 et R.225-58 du même code,
- le rapport du Conseil de Surveillance,
- le texte des projets de résolutions.

Puis Monsieur le Président déclare :

- que les documents et renseignements visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de Commerce ont été tenus à la disposition des actionnaires, avant l'Assemblée dans les conditions fixées par les articles R.225-88 et R.225-89 du Code de Commerce,
- que la liste des actionnaires, arrêtée le seizième jour avant la réunion de l'Assemblée a été tenue à la disposition des actionnaires, au siège social, quinze jours avant la réunion, ainsi que tous les documents prévus par la loi.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page.

Monsieur le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance sur l'exercice 2016,
- Rapports du Commissaire aux comptes,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice 2016,
- Affectation du résultat,
- Quitus au Directoire,
- Conventions visées aux articles L.225-86 à L.225-91 du Code de Commerce et aux articles R.225-57 et R.225-58 du même code,
- Ratification de la nomination de MM. FISCHER et HIECKMANN aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance,
- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales et réglementaires de publicité.

Puis Monsieur le Président donne lecture des rapports du Directoire et du Conseil de Surveillance sur l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé et commente les résultats financiers par la lecture du bilan, du compte de résultat et de l'annexe aux comptes annuels.

Lecture est ensuite donnée des rapports du Commissaire aux comptes.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont encore échangées, puis, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de 13 822 951,99 €. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée approuve également la proposition du Directoire de continuer à ne pas publier de comptes consolidés France et de donner une image du Groupe en publiant les comptes consolidés de la société Klöckner & Co SE traduits en français.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Deuxième résolution

L'Assemblée des actionnaires, approuvant la proposition du Directoire, décide de porter la perte de l'exercice 2016 s'élevant à 13 822 951,99 € au compte « Report à Nouveau » ramené de -51.986.336,93 € à -65 809 288,92 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que les dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	NOMBRE D'ACTIONS	DIVIDENDE
2015	17 500 000	-
2014	17 500 000	-
2013	17 500 000	-

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée prend acte qu'il n'existe pas de frais généraux visés à l'article 39-4 du CGI pour la détermination du résultat fiscal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale donne quitus plein et entier au Directoire de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Quatrième résolution

L'Assemblée des actionnaires prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes établi conformément à la loi, au titre des articles L.225-86 à L.225-91 du Code de Commerce et des articles R.225-57 et R.225-58 du même code, et approuve les opérations qui y sont visées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Handwritten signature/initials.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Moritz FISCHER, faite à titre provisoire par le Conseil de Surveillance en date du 17 mai 2016 en remplacement de Monsieur Jan LIERSCH, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation aux fonctions de Membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Frank HIECKMANN, faites à titre provisoire par le Conseil de Surveillance en date du 19 mai 2016 en remplacement de Monsieur Karsten LORK, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur soit jusqu'à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Septième résolution

L'Assemblée des actionnaires donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et réglementaires de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président déclare la séance levée.

Le présent procès-verbal a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président



Le Scrutateur



Le Secrétaire

